Loi sur les eaux navigables canadiennes
une soumission a été ajoutée au registre en ligne Recherche de projet en commun, en vertu de la <i>Loi</i> sur les eaux navigables canadiennes ainsi que sa description.
Aux termes des paragraphes 4.1 et 9.1 de ladite loi,
NouvLR a déposé auprès du Ministre des Transports,
(Propriétaire – Nom de la personne ou de l'entreprise)
sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (https://recherche-projet-commun.canada.ca/)
et sous le numéro de registre, une description de l'ouvrage suivant:
Installation de quais flottants pour permettre l'accès aux travailleurs  (nature et statut de l'ouvrage — ex.: quai, digue, estacade, pont, câble, barrage, etc. existant/proposé — pas simplement "ouvrages" en termes généraux)
dans, sur, sous ou à travers
deRivière-des-Prairies
(nom de la rivière, du lac ou autre eau navigable)
à Entre l'Ile Bigras à Laval et Montréal
(nom du lieu où l'ouvrage va être situé)
devant le numéro de lot au pied de la rue du Mistral (ou au pied d'une telle rue, etc.) (voir la note ci-dessous)
Signé à Montréal en ce 7 jour de , 20 19
(Signature)
(nom complet du propriétaire)
W U